

## AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

N°AURA-2018-exp-034

Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2018-04-17-00578

Dénomination du projet : capture suivie d'un relâcher immédiat sur place, marquage par pose d'émetteurs, transport et détention de cadavres de Chiroptères à l'exclusion des espèces figurant à l'arrêté ministériel du 9 juillet 1999 (espèces menacées d'extinction)

Lieu des opérations : Ensemble des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Bénéficiaire : Groupe Chiroptères Auvergne-Rhône-Alpes

### MOTIVATION OU CONDITIONS

Le Groupe Chiroptères AURA présente toutes les compétences pour assurer dans les conditions adéquates des captures temporaires de Chiroptères.

La demande d'autorisation de captures est justifiée par son inscription dans le cadre national de mesures en faveur de ces espèces.

Dans le bilan 2013-2017 des captures réalisées, il pourrait être ajouté une information relative aux éventuels cas de mortalités constatés lors de ces opérations (nombre et causes si possible).

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 13/07/2018

SIGNATURE

L'expert délégué faune du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes



Yoann BRESSAN